

ILLUMINEZ ET DÉCOREZ  
SAINT-JEANNET

# CONCOURS Décorations & illuminations

COMMERÇANTS, HABITANTS, INSCRIVEZ-VOUS !

Cérémonie de remise des prix - Samedi 19 décembre 2020

Place de l'Église - 15 heures

THÈME LIBRE "ESPRIT DE NOËL"



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Adresse :  
.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Choix de la catégorie (rayez les mentions inutiles) :

- Commerces et locaux professionnels
- Maisons
- Balcons et terrasses

Déposez ce formulaire au Service Culture et Tourisme ou envoyez-le par mail à [serviceculture@saintjeannet.com](mailto:serviceculture@saintjeannet.com) entre le 5 et le 12 décembre.



### REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

#### THEME LIBRE « ESPRIT DE NOËL »

##### Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Saint-Jeannet organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues malgré la crise sanitaire que nous vivons.

##### Article 2 : Inscriptions

Le concours est ouvert à tous les particuliers et professionnels saint-jeannois, après inscription obligatoire auprès du Service Culture et Tourisme au parking Veyssi, ou par mail à [serviceculture@saintjeannet.com](mailto:serviceculture@saintjeannet.com) ou via le formulaire en ligne sur le site de la commune [www.saintjeannet.com](http://www.saintjeannet.com). Participation gratuite.

##### Article 3 : Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons
- Catégorie 2 : Balcons, terrasses, fenêtres...

•Catégorie 3 : Commerces et locaux professionnels

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

##### Article 4 : Critères de sélection - jury

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble) ;
  - Le sens artistique et l'originalité ;
  - La visibilité de la rue ;
  - Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie ( ex : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation)
- Les illuminations et décorations devront :
- être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
  - être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h.

Le passage du jury se fera entre le 15 et le 18 décembre 2020 et passera de manière aléatoire. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Le classement sera déterminé par la moyenne des notes obtenues par chaque membre du jury.

##### Article 5 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés le samedi 19 décembre 2020 à 15h sur la place de l'église.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre des lots.

##### Article 6 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Saint-Jeannet.

##### Article 7 : Acceptation du règlement

Les participants, particuliers et professionnels, inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.